



## TERRE D'ADELES- contrat court FROMAGE DE CHÈVRE CONTRAT D'ENGAGEMENT- 20 janvier 2012

La Ferme « Le Planté » est située sur la commune de Montpezat en Lot-et-Garonne à la frontière de la Gironde. Xavier et Séverine Noulhianne y élèvent des chèvres et produisent des fromages et autres produits laitiers. La ferme de Xavier et Séverine est entièrement reconvertie en agriculture biologique depuis janvier 2008. Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d'Adeles, l'association Terre d'Adeles et Xavier et Séverine Noulhianne, producteurs de la ferme « Le Planté », s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit des AMAP.

### **Le consomm'acteur s'engage à :**

- 1) Commander pour le 20 janvier 2012 de la tome de chèvre (10€ la portion)
- 2) Signer à la commande le chèque à l'ordre de Xavier Noulhianne. Ces chèques déposés à l'association Terre d'Adeles lui seront remis le jour de la distribution.
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne la commande à la date prévue vendredi 20 janvier, salle Alain Coudert à Saige, rue de l'Horloge, de 18h à 19h30. Une commande oubliée est une commande due.

### **L'association Terre d'Adeles facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :**

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser cette distribution.  
**Stéphanie Moulinet**, [stephanie.moulinet@terredadeles.org](mailto:stephanie.moulinet@terredadeles.org) ou **Claire Durantou**, [claire.durantou@terredadeles.org](mailto:claire.durantou@terredadeles.org)
- 2) Mettre à disposition un lieu de distribution.
- 3) Assurer le paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de la ferme « Le Planté » après accord du CA.
- 5) Promouvoir les productions de la ferme « Le Planté » et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

### **Xavier et Séverine Noulhianne s'engagent à :**

- 1) Préparer la commande de tome de chèvre de la ferme, d'une valeur de 10 euros pour une portion.
- 2) Prévenir TDA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
- 4) Accueillir sur demande le consomm'acteur à la ferme « Le Planté ».
- 5) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'Adeles et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs, Xavier et Séverine Noulhianne s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et la ferme « Le Planté » s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

*Bon de commande joint - Fait à Pessac le.....*

Liste des signataires sur documents joint.

Pour la ferme « Le Planté » :  
**Xavier et Séverine  
Noulhianne**

Pour Terre d'Adeles :  
**Stéphanie Moulinet et Claire Durantou**

Le consomm'acteur :  
**Nom Prénom**